



GLENCORE

CODE DE CONDUITE





Table des matières

1

Introduction	2
Nos Valeurs	3
Appliquer le Code de Conduite	4
Exprimer des préoccupations	5
Santé et sécurité	6
Nos employés	7
Droits humains	8
Communautés	9
Environnement	10
Impôts	11
Communication	12
Conformité	13
Qualité et sécurité des produits	15
Protéger et maintenir les actifs	16
Contacts	17

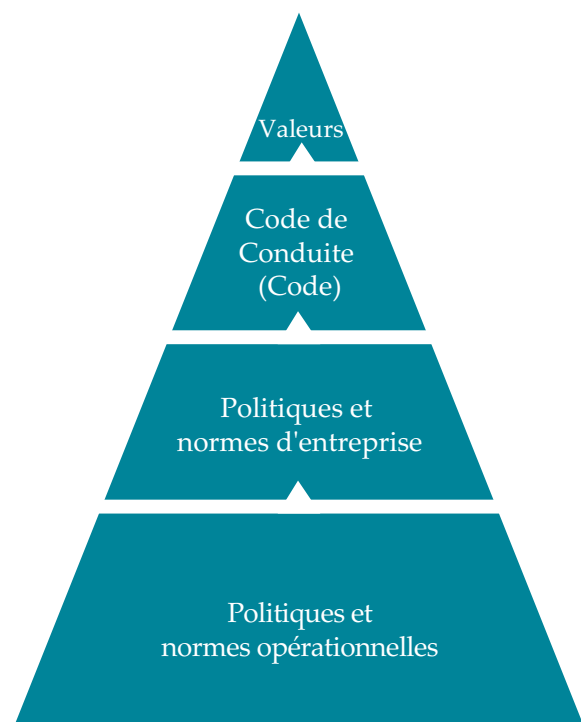
Introduction

2

Nous sommes une des premières sociétés mondiales de production et de commercialisation de matières premières en vrac et à ce titre, nous fournissons chaque jour à l'industrie mondiale les produits de base qui lui sont nécessaires.

Notre modèle d'affaires est unique. En tant qu'entreprise intégrée verticalement et spécialisée dans la production et commercialisation de matières premières, nous pouvons générer de la valeur à chaque étape de la chaîne des matières premières. Nos activités vont de l'extraction et de la transformation au transport, à la logistique, à la technologie, au stockage et à la commercialisation.

La Pratique d'entreprise de Glencore (GCP) est notre cadre de gouvernance qui englobe nos Valeurs d'entreprise, notre Code de Conduite, nos politiques d'entreprise et nos politiques opérationnelles. La GCP représente notre engagement à maintenir de bonnes pratiques d'entreprise, à appliquer les normes et politiques de Glencore à nos activités et à observer, voire à dépasser, les lois et les exigences externes applicables. Ce cadre inclut le Pacte Mondial des Nations Unies et les exigences d'adhésion au Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Il fournit une orientation claire quant aux normes sociétales, environnementales et de conformité que doivent respecter toutes les personnes travaillant pour Glencore.



L'énoncé de valeurs constitue l'élément le plus fondamental de notre GCP. Nos Valeurs définissent notre but, nos priorités et les principes fondamentaux selon lesquels nous menons nos activités.

Les exigences essentielles de nos Valeurs, qui s'appliquent à l'ensemble de notre Groupe, sont énoncées dans le présent Code de Conduite (« Code »). Quiconque travaillant pour Glencore, où qu'il se trouve et quel que soit son rôle, doit parfaitement comprendre ce Code et l'appliquer à son lieu de travail et aux responsabilités qu'il exerce.

Nos Valeurs ainsi que ce Code (y compris les politiques sous-jacentes et les procédures de gestion opérationnelle relatives au développement durable) représentent notre engagement à maintenir des pratiques d'entreprise responsables.

Chez Glencore, nous devons tous nous conformer à ce Code. Je vous invite tous instamment à l'incorporer à votre vie professionnelle et à encourager vos collègues à en respecter les exigences.

Ivan Glasenberg
Président-Directeur Général

Nos Valeurs

Sécurité

Notre priorité absolue au travail est de protéger la santé et le bien-être de tous nos employés. Nous avons une approche proactive en matière de santé et de sécurité. Notre but est l'amélioration continue des mesures visant à prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail.

Esprit d'entreprise

Notre approche encourage le plus haut niveau de professionnalisme, d'appropriation personnelle et d'esprit d'entreprise parmi tous nos employés sans jamais transiger sur leur sécurité et leur bien-être. Cet aspect est important pour assurer notre succès et pour atteindre les rendements supérieurs que nous cherchons à dégager au profit de toutes nos parties prenantes.

Simplicité

Afin d'enregistrer les meilleurs rendements de notre secteur, nous entendons réaliser les objectifs clés de manière efficace tout en visant l'excellence, la qualité, le développement durable et l'amélioration continue dans tout ce que nous entreprenons.

Responsabilité

Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir des incidences sur la société et sur l'environnement. Notre performance en matière de protection de l'environnement, de droits humains et de santé et sécurité nous tient profondément à cœur.

Ouverture d'esprit

Nous privilégions des relations et une communication ouvertes fondées sur l'intégrité, la coopération, la transparence et un bénéfice mutuel, avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs, les gouvernements et la société en général.

Appliquer le Code de Conduite

Quiconque travaillant pour Glencore, où qu'il se trouve et quel que soit son rôle, doit se conformer à ce Code et aux politiques de Glencore. Le Code vise à garantir que les aspirations exprimées dans nos Valeurs se reflètent dans nos actions et décisions quotidiennes ainsi que dans notre culture d'entreprise.

4

Ce Code s'applique à l'ensemble des entreprises de commercialisation et industrielles placées sous notre contrôle. Il s'applique à tous les employés permanents et temporaires, aux directeurs et hauts dirigeants, ainsi qu'aux contractants (lorsque ceux-ci sont liés par un contrat) de ces entreprises.

Le Code n'inclut pas de règles normatives couvrant chaque éventualité. Il définit les exigences minimales et fournit une orientation et des conseils pour appliquer nos Valeurs. En l'absence d'orientation dans les lois applicables ou les exigences externes, dans le Code ou dans les documents d'appui pertinents, vous devez exercer un jugement censé.

Tous les employés permanents et temporaires, ainsi que les contractants, les directeurs et les hauts dirigeants doivent se familiariser avec le Code, les normes et les politiques, de même qu'avec les lois qui s'appliquent à leur travail. Tout comportement enfreignant la loi, ce Code ou nos politiques, doit être signalé à un superviseur ou un directeur.

Le non-respect des exigences du Code, des politiques pertinentes de Glencore ou de la loi peut entraîner une action disciplinaire allant jusqu'au licenciement.

Joint-ventures

Quand nous formons des joint-ventures dans lesquelles nous ne sommes pas l'exploitant, nous cherchons à influencer nos partenaires afin qu'ils adoptent des politiques et procédures similaires à celles de Glencore lorsque cela est possible.

Responsabilités des hauts dirigeants

Tous les hauts dirigeants, directeurs et superviseurs doivent montrer l'exemple et travailler avec intégrité de façon claire, tout en créant un environnement dans lequel les membres de l'équipe :

- sont encouragés et formés à agir correctement ;
- sont capables de demander et de recevoir des conseils appropriés s'ils sont incertains de leur décision ;
- se sentent à l'aise pour poser des questions ou exprimer des préoccupations sans embarras ni crainte de représailles.

Nous attendons de nos directeurs, superviseurs et hauts dirigeants qu'ils communiquent nos Valeurs et le Code à leurs équipes et qu'ils identifient, évaluent et discutent de manière proactive les enjeux pertinents avec elles, en plus de mettre en place les contrôles appropriés d'atténuation des risques. Ils doivent chercher à prévenir les infractions au Code grâce à un leadership fort et s'assurer que les politiques et procédures sont correctement mises en œuvre et suivies.

Achats

Nous veillons à ce que nos fournisseurs, y compris nos entreprises contractantes, maintiennent :

- des pratiques d'entreprise respectueuses de la loi ;
- les normes de qualité convenues et la ponctualité des livraisons ;
- des lieux de travail sécuritaires, sains et équitables ;
- une tolérance zéro envers les violations des droits humains, que cela concerne leurs employés ou les communautés dans lesquelles ils travaillent ;
- des pratiques d'entreprise minimisant leur impact environnemental.

Le cas échéant, ces exigences doivent être renforcées grâce à la communication, à la formation ou à des dispositions contractuelles.

Nous pouvons mettre fin au contrat (ou refuser de le renouveler) de tout fournisseur ou toute entreprise contractante enfreignant la loi, le Code ou les politiques applicables de Glencore.

Exprimer des préoccupations

Vous devez signaler toute situation dans laquelle le Code, ses politiques sous-jacentes ou la loi semblent faire l'objet d'une infraction auprès d'un superviseur ou d'un directeur. Les préoccupations peuvent également être exprimées auprès du responsable des ressources humaines, du service juridique, des affaires d'entreprise, du développement durable ou de la haute direction, ou auprès de votre coordinateur local de la conformité, dont les coordonnées apparaissent dans la section Conformité de l'intranet du Groupe ou sur les tableaux d'affichage.

Quand une préoccupation demeure non résolue au niveau local, elle peut être signalée par le biais d'un des dispositifs de l'entreprise mis en place à cette fin. Si vous avez accès à internet, vous pouvez envoyer un email à CodeofConduct@glencore.com ou utiliser le formulaire « Exprimer une préoccupation », sur le site internet du Groupe au www.glencore.com/raising-concerns/.

Le site internet vous permet de signaler la préoccupation de manière anonyme.

Nous sommes conscients que dans certains pays où nous exerçons nos activités, moins de la moitié de la population a accès à internet. Pour ces pays, nous fournissons des numéros de téléphone où les employés peuvent exprimer leurs préoccupations. Ces numéros sont communiqués à l'aide de tableaux d'affichage. Les appels vers ces numéros sont gratuits et dirigés vers un coordinateur local de la conformité parlant la langue locale. Vous pouvez choisir d'exprimer votre préoccupation de manière anonyme.

Toutes les questions soulevées par le biais des dispositifs « Exprimer une préoccupation » sont examinées et évaluées rapidement.

La confidentialité des personnes sera respectée. Votre identité sera dévoilée uniquement s'il est nécessaire de le faire pour régler le problème ou si cela est requis par la loi.

Si vous signalez un problème, vous devez le faire en toute bonne foi. Le mauvais usage de ces dispositifs est inacceptable.

Santé et sécurité

La sécurité de nos employés est notre priorité absolue. Nous pensons que tous les accidents mortels, les blessures et les maladies professionnelles peuvent être évités et que nous devons tous prendre nos responsabilités pour maintenir un lieu de travail sain et sécuritaire.

6

Notre ambition est de devenir un leader dans le domaine de la sécurité et de créer un lieu de travail exempt d'accidents mortels, de blessures et de maladies professionnelles. Nous avons pour objectif de maintenir une culture de santé et de sécurité dans laquelle tout le monde contribue de manière proactive aux objectifs et aux engagements de Glencore en la matière.

Nous reconnaissons que nous sommes tous responsables de notre propre sécurité et de la sécurité et du bien-être de nos collègues, de nos contractants et des communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous attendons de nos employés qu'ils se présentent au travail en étant médicalement, émotionnellement et physiquement aptes, qu'ils se conforment aux instructions de santé et de sécurité et qu'ils prennent leurs responsabilités concernant leur propre sécurité et celle de leurs collègues. Nous soutenons les efforts menés par notre direction pour créer un environnement de travail sécuritaire grâce à l'application de contrôles efficaces.

Nous sommes attachés à une forte culture de la sécurité, qui demande un leadership visible à tous les niveaux hiérarchiques, un degré d'engagement élevé de la part de nos employés et contractants, et une focalisation sur l'identification des dangers ainsi que sur l'analyse et la gestion des risques. Nos employés suivent une formation leur permettant de mener leurs tâches en toute sécurité et conformément à nos politiques et procédures en matière de santé et de sécurité.

Nous reconnaissons que chacun d'entre nous a le droit de cesser le travail s'il le considère comme dangereux. Nous exigeons de nos employés qu'ils soient formés, compétents et aptes à travailler pour s'acquitter de leurs responsabilités. Personne ne devrait commencer une tâche qu'il considère dangereuse ou pour laquelle les risques ne peuvent être contrôlés efficacement.

Documents d'appui

- Politique en matière de santé et de sécurité
- Politique de gestion des risques catastrophiques et des dangers mortels
- Politique du cadre de gestion SSEC
- Comportements de sauvetage et protocoles relatifs aux dangers mortels
- Cadre de gestion des risques

Nos employés

Nos employés sont indispensables à notre succès. Nous pensons qu'une main-d'œuvre diversifiée est essentielle à la réussite d'une entreprise. Nous traitons nos employés de manière équitable et respectueuse, et nous nous assurons qu'ils ont la possibilité de développer leur carrière en fonction de leur potentiel. Nous nous engageons à respecter la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail.

Nous reconnaissons et respectons les droits de nos employés à un milieu de travail sécuritaire, à la liberté d'association, à la représentation collective, à une rémunération équitable, à la sécurité d'emploi et à des perspectives de développement de carrière.

La diversité nous tient à cœur et nous traitons nos employés et contractants de manière équitable, en leur offrant des possibilités égales à tous les niveaux de l'organisation. Nous interdisons toute discrimination fondée sur la race, la nationalité, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'infirmité, l'ascendance nationale, l'origine sociale, les opinions politiques ou autres, ainsi que sur tout autre préjugé. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement racial, sexuel ou professionnel. Nous interdisons toute pratique de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire.

Nos employés sont recrutés, promus et se voient offrir des perspectives de développement de carrière en fonction de leurs qualifications et de leur réussite dans leur travail. Nos structures de rémunération sont basées sur les connaissances, l'expérience et les compétences de chaque personne ; nous récompensons le rendement et l'amélioration individuelle. Nous procédons à des examens réguliers de nos pratiques en matière de rémunération et d'incitation au rendement. Nous évaluons également les aptitudes et compétences de manière régulière, en reconnaissant le talent, la performance et le potentiel de chacun, et en offrant un soutien approprié et des perspectives de développement de carrière.

Documents d'appui

- Politique en matière de droits humains
- Politique en matière de rémunération et de rendement

Droits humains

8

Nous soutenons et respectons les droits humains conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous respectons la dignité, les libertés fondamentales et les droits humains de nos employés, de nos contractants et des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, ainsi que de celles qui sont touchées par nos activités. Nous veillons à ce que la connaissance des droits humains soit intégrée dans nos processus internes d'évaluation des risques.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination au travail, de harcèlement ou de violence physique, ni aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire. Nous cherchons à refléter dans notre main-d'œuvre la diversité des communautés dans lesquelles nous menons nos activités. Nous respectons les droits de nos employés et contractants, y compris la liberté d'association et la négociation collective.

Dans nos actifs, où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur fonction, nous attendons de nos employés qu'ils évitent de se rendre complices de violations des droits humains et qu'ils respectent les normes internationales pertinentes. Nous avons mis en place des mécanismes de résolution des griefs qui sont accessibles à nos parties prenantes.

Les procédures de sécurité associées à nos activités extractives, à nos actifs et à nos projets s'alignent sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains. Ces procédures sont renforcées par des mécanismes d'évaluation des risques et de signalement des incidents, ainsi que par la formation de notre personnel de sécurité et de nos contractants.

Nous sommes conscients de la relation unique qu'entretiennent les populations indigènes avec leur environnement. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre des processus d'engagement fondés sur des négociations de bonne foi et respectueux des processus traditionnels de prise de décision.

Les activités d'engagement de nos exploitations minières s'alignent sur les principes de consentement préalable, libre et éclairé des peuples indigènes, tels qu'adoptés par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).

Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir une incidence sur les communautés dans lesquelles nous travaillons. Le cas échéant, nous restaurons les moyens de subsistance et le niveau de vie des communautés ou des individus ayant été déplacés en raison de nos activités.

Lors de nos échanges avec nos partenaires commerciaux, y compris nos entreprises contractantes, nos fournisseurs et nos partenaires de joint-ventures, nous les encourageons à respecter notre approche des droits humains ou une approche équivalente, et à s'y conformer.

Nous nous efforçons de travailler conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, aux Principes de l'Équateur et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Document d'appui

- Politique en matière de droits humains

Communautés

Nous considérons que nos activités ont un impact essentiellement positif sur les communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous souhaitons établir des relations durables avec nos voisins en identifiant et en répondant à leurs préoccupations, de même qu'en contribuant aux initiatives et programmes conçus pour améliorer leur qualité de vie.

Notre engagement auprès des communautés est intégré à toutes les étapes de nos activités. Nous cherchons à préserver un dialogue ouvert avec nos communautés locales. Nous identifions les préoccupations des parties prenantes locales et nous y répondons en travaillant avec elles, particulièrement celles qui sont le plus touchées par nos activités. Cette approche comprend l'usage de mécanismes de résolution des plaintes et des griefs dans l'ensemble de nos installations.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour éviter la réinstallation des communautés. Lorsqu'elle est inévitable, nous menons des consultations étroites avec la population touchée et cherchons à obtenir un large soutien de sa part. Notre approche envers la réinstallation s'aligne sur la Norme de performance 5 de la Société financière internationale : acquisition de terres et réinstallation involontaire. Nous mettons tout particulièrement l'accent sur la collaboration avec la communauté et sur la garantie des moyens de subsistance à la suite de la réinstallation.

Dans le cadre de nos relations avec les communautés locales, nous respectons et défendons les droits humains dans notre sphère d'influence, ce qui comprend le respect de l'héritage culturel, des coutumes et des droits de ces communautés, notamment ceux des populations indigènes.

Nous collaborons avec les gouvernements, les autorités locales, les représentants des communautés, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et toutes les autres parties intéressées pour élaborer et soutenir des projets de développement communautaire. Ces projets, ainsi que toute autre forme de don, sont décidés et mis en œuvre conformément à nos politiques et directives.

Ces initiatives, associées aux emplois que nous offrons à nos installations, contribuent directement et indirectement à la prospérité et au développement de nos communautés locales en particulier, et de nos pays d'accueil.

Dans la mesure du possible, nous soutenons et favorisons l'emploi local ainsi que l'approvisionnement local grâce à la formation et au développement de petites et moyennes entreprises.

Document d'appui

- Politique d'engagement des communautés et des parties prenantes

Environnement

Nous sommes conscients que nos activités peuvent avoir des incidences directes et indirectes sur l'environnement. Dans tout ce que nous réalisons, nous cherchons à minimiser tout impact négatif sur l'environnement conformément au principe de précaution.

10

Nos installations sont dispersées géographiquement et sont de nature très diverse : elles comprennent la prospection, la production, la remise en état, la transformation, le stockage, le transport ainsi que la commercialisation des ressources naturelles et des produits agricoles. Nos impacts potentiels sur l'environnement varient selon les différents groupes de matières premières ou sites de production. Dans l'ensemble de nos installations, les impacts sur l'environnement sont identifiés, analysés et incorporés dans notre planification, nos systèmes de gestion et nos activités quotidiennes.

Nous nous conformons aux lois applicables, aux réglementations et aux autres exigences relatives à la gestion de l'environnement. Quand ces dispositions sont moins rigoureuses que nos propres normes, nous appliquons nos normes plus strictes.

Nous conservons et protégeons les ressources environnementales à travers une vaste gamme d'initiatives proactives, qui incluent l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau, la réduction des déchets et des émissions et la protection de la biodiversité. Tout au long du cycle de vie de nos activités, nous menons des consultations continues avec les communautés locales et d'autres parties prenantes afin de nous assurer que nous menons nos activités de manière appropriée. Nous réalisons la planification des fermetures de site de manière responsable afin d'aboutir à une utilisation durable des sols.

Nous faisons preuve d'une gérance active de la terre, de l'eau douce et des systèmes de biodiversité avec lesquels nous interagissons. Nos entreprises agricoles et extractives ne mènent pas d'activités d'exploration ou d'extraction dans les zones classées patrimoine mondial.

Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir une incidence sur les ressources en eau. Nous surveillons constamment la quantité et la qualité de l'eau utilisée dans nos processus et pratiquons l'évacuation responsable des eaux résiduaires. Nous travaillons avec nos communautés d'accueil pour garantir un accès durable et équitable à l'eau.

Nos activités peuvent influencer sur la qualité de l'air. Nous surveillons les émissions et la poussière résultant de nos activités et utilisons des systèmes de réduction le cas échéant pour garantir une gestion responsable de la qualité de l'air.

Nous gérons nos déchets de manière responsable. Nous examinons régulièrement l'intégrité de nos installations afin d'atténuer le risque d'accidents graves.

Nous reconnaissons la pression sociétale et réglementaire de plus en plus forte visant à réduire les émissions de carbone pour lutter contre le changement climatique. Nous travaillons de manière proactive pour gérer notre empreinte carbone et énergétique et soutenir le développement de technologies à faibles émissions. Nous collaborons avec les décideurs et d'autres personnes pour promouvoir l'élaboration d'une voie permettant de réduire les émissions mondiales à moindre coût tout en répondant aux besoins en matière d'énergie abordable dans les pays en développement.

Document d'appui

- Politique environnementale

Impôts

Nous nous engageons à respecter totalement les lois ainsi que les exigences de déclaration externes et celles de l'entreprise, notamment celles qui concernent la divulgation aux autorités fiscales et la déclaration sur les versements de l'impôt que nous effectuons.

En tant que signataires de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, nous sommes favorables à une plus grande transparence des paiements effectués en faveur des gouvernements à l'échelle mondiale et de la façon dont ils sont redistribués ou réinvestis dans les communautés au sein desquelles nous menons nos activités.

Les prix de transfert entre les sociétés de Glencore sont basés sur des conditions de marché équitables, selon lesquelles les échanges de marchandises, de propriétés et de services sont effectués dans des conditions de pleine concurrence.

Nous continuerons à examiner notre déclaration sur le versement de l'impôt et à y apporter les améliorations nécessaires conformément à tous les changements réglementaires applicables.

Communication

Nous croyons en l'importance de maintenir un engagement et un dialogue actifs avec nos parties prenantes. Nous nous engageons à communiquer de manière régulière, ouverte et précise avec nos employés, nos entreprises contractantes, nos clients, nos fournisseurs, nos communautés locales et nos investisseurs, ainsi qu'avec les associations pertinentes, les gouvernements et les autres parties concernées.

12

Nous établissons une communication factuelle, opportune et constructive avec l'ensemble de nos parties prenantes sur un large éventail de sujets. Nous partageons des informations sur les sujets qui concernent nos installations et nos activités avec les parties prenantes concernées. Notre engagement auprès de toutes nos parties prenantes contribue à notre processus de prise de décision.

Nous engageons régulièrement le dialogue avec les gouvernements sur des questions portant sur nos installations et nos activités. Le fait de maintenir des relations ouvertes et constructives avec les gouvernements assure une meilleure connaissance

des opportunités, des contraintes et des préoccupations relatives à nos activités d'exploitation et de commercialisation de manière continue. La communication avec les gouvernements doit être uniquement effectuée par les cadres supérieurs qualifiés ou par le personnel autorisé, et toutes les informations partagées doivent être exactes et non trompeuses.

Nous communiquons conformément aux exigences de divulgation d'une société cotée en bourse.

Seuls les porte-parole autorisés sont habilités à communiquer publiquement.

Conformité

Nous veillons à mener nos activités selon des principes éthiques solides. Nous attendons de tous les employés de Glencore qu'ils s'assurent personnellement que leur conduite respecte ces principes.

Nous n'aiderons pas de manière délibérée une tierce partie à enfreindre la loi ou à participer à des pratiques criminelles, frauduleuses ou corrompues dans quelque pays que ce soit. Nous nous efforçons de prévenir de telles fautes grâce à des programmes de formation et à un leadership fort, appuyé par des politiques, des procédures et des contrôles internes.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un individu a un intérêt privé suffisant pour potentiellement influencer sur l'exercice objectif de ses obligations professionnelles. Quiconque travaillant pour Glencore doit éviter les conflits d'intérêts avérés et, dans la mesure du possible, les conflits apparents ou potentiels. Nous devons préserver les intérêts légitimes de Glencore en exécutant nos obligations professionnelles correctement. Toute préoccupation portant sur un conflit d'intérêts avéré ou potentiel ou sur une situation peu claire doit être immédiatement signalée à un superviseur, à un directeur ou au coordinateur de la conformité approprié.

Nos entreprises contractantes, fournisseurs et partenaires sont recrutés par le biais d'un processus équitable et formel qui comprend, le cas échéant, des exigences écrites reflétant nos Valeurs et nos politiques.

Corruption

Un pot-de-vin est un avantage financier ou d'une autre nature, qui est offert, fourni, autorisé, demandé ou accepté comme incitation ou récompense pour l'exécution irrégulière de la fonction d'une personne ou dont l'acceptation constituerait en soi une conduite irrégulière. Vous ne devez pas solliciter, accepter, offrir, fournir ou autoriser des pots-de-vin, que ce soit directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire d'une tierce partie. Toute préoccupation portant sur

un cas de corruption potentiel doit être signalée à un directeur, à un superviseur ou au coordinateur local de la conformité approprié ou, le cas échéant, en utilisant le programme « Exprimer une préoccupation ».

Il est possible qu'un fonctionnaire d'État offre de faciliter ou d'accélérer un processus qu'il est de son devoir d'exécuter moyennant le paiement d'une somme modique. De tels paiements sont souvent dits « de facilitation » et ne doivent pas être versés. Tous les échanges avec les fonctionnaires d'État doivent être transparents, et nous devons nous prémunir contre les circonstances qui sembleraient inciter un fonctionnaire à exécuter son travail de façon irrégulière. Des conseils supplémentaires sur ce sujet sont disponibles dans la politique mondiale anticorruption ou auprès du coordinateur de la conformité concerné.

Quiconque travaillant pour Glencore et ne respectant pas les lois anticorruption applicables, ni la Politique anticorruption de Glencore s'expose à des mesures disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement.

Contributions et activités politiques

Nous ne tolérons pas que nos fonds et nos ressources soient utilisés pour contribuer à une campagne politique ou pour financer un parti politique, un candidat politique ou toute autre organisation affiliée dans l'intention d'obtenir un marché ou un autre avantage dans la conduite des affaires.

Nous n'utiliserons pas les dons de bienfaisance au titre de contributions politiques.

Concurrence

Nous respectons les principes inscrits dans les lois sur la concurrence.

Toute personne travaillant pour Glencore doit connaître les lois sur la concurrence afin d'éviter toute infraction et de garantir que les fournisseurs ou les clients commerciaux ne participent pas à des activités anticoncurrentielles qui pourraient nuire à notre entreprise ou à notre réputation.

Les employés qui sont particulièrement exposés bénéficient d'une formation et de conseils sur les actions susceptibles d'enfreindre la loi et sur les mesures concrètes à prendre pour garantir la conformité.

Sanctions

Les sanctions sont des lois, des réglementations et des mesures obligatoires promulguées par les autorités gouvernementales et se rapportant à des états, régimes, entités et individus particuliers. De telles lois, réglementations et mesures peuvent directement ou indirectement restreindre des transactions s'appliquant à des marchandises, services, paiements et transferts de capitaux, ou la circulation des personnes. Elles peuvent aussi inclure d'autres interdictions et des obligations en matière de permis et de déclaration. Vous devez respecter et vous conformer à toutes sanctions applicables.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est un processus par lequel l'origine de fonds générés par des actions illégales est dissimulée et par lequel ces fonds sont injectés dans le circuit économique afin qu'ils paraissent provenir d'une source légitime.

Nous ne participerons pas au blanchiment d'argent ou à toute autre pratique illégale et nous n'aiderons aucune tierce partie impliquée dans de telles activités. Nous soutenons et encourageons tous les employés de Glencore à signaler à un superviseur, à un directeur ou à un coordinateur de la conformité toute préoccupation concernant une contrepartie existante ou potentielle qui pratiquerait le blanchiment d'argent.

Information privilégiée

Nous avons mis en place des systèmes et des processus qui permettent de garantir que les informations privilégiées ou confidentielles relatives à Glencore sont sécurisées et protégées.

L'information privilégiée :

- est précise et importante en ce qu'elle serait susceptible d'influencer la décision d'un investisseur quant à la pertinence d'effectuer une transaction relative aux titres du Groupe
- n'a pas été rendue publique
- se rapporte directement ou indirectement à Glencore ou à une autre société avec laquelle nous faisons des affaires ou dont nous cherchons à acquérir des titres
- pourrait avoir des conséquences importantes sur le prix de nos titres si elle était rendue publique.

L'information privilégiée ne doit pas être utilisée lorsqu'une décision est prise concernant le moment opportun pour négocier nos titres. Les employés ou entreprises contractantes qui sont en possession d'une information privilégiée relative à Glencore ne doivent pas négocier nos titres, ni divulguer cette information à qui que ce soit, y compris les membres de leur famille.

Les informations confidentielles concernant des sociétés cotées en bourse autres que Glencore peuvent aussi constituer des informations privilégiées. Toute personne travaillant pour Glencore qui obtiendrait de telles informations à propos d'une autre société dans le cadre de son travail sera soumise aux mêmes restrictions concernant les titres de ladite société.

Document d'appui

- Politique mondiale anticorruption

Qualité et sécurité des produits

Nos politiques et nos programmes de gestion détaillés garantissent que nos produits satisfont aux exigences réglementaires, à nos propres normes de qualité et aux besoins de nos clients.

Ces activités prévoient en outre que tous les produits soient accompagnés d'une documentation destinée à nos clients concernant le transport, la manipulation et l'utilisation en toute sécurité.

Nos fonctions de commercialisation, de logistique et de sécurité des produits travaillent étroitement avec nos partenaires et nos prestataires de services pour garantir le respect des exigences en matière de qualité et de sécurité tout au long de nos chaînes d'approvisionnement. Nous veillons à ce que les questions de notre clientèle soient promptement et correctement traitées.

Nous établissons des liens avec toutes les parties prenantes qui interviennent dans tous les aspects de nos produits. Nous cherchons à favoriser l'utilisation et la gestion responsables de ces produits.

Document d'appui

- Politique en matière de sécurité et de gérance des produits

Protéger et maintenir les actifs

Nous sommes tous responsables des actifs du Groupe placés sous notre contrôle. Ces actifs comprennent les perspectives commerciales, les fonds, la propriété, les informations exclusives ainsi que l'équipement personnel (tel que les appareils mobiles, les ordinateurs et les droits d'accès à notre infrastructure informatique).

16

Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour prévenir la dégradation, l'utilisation abusive ou le vol de nos actifs, et nous nous efforçons de veiller à ce qu'aucune personne travaillant pour Glencore n'utilise les actifs de l'entreprise pour son bénéfice personnel.

Utilisation des systèmes d'information

L'ensemble des systèmes d'information de Glencore ainsi que les données qui y sont stockées, où que ce soit, sont la propriété de Glencore. Les données et les systèmes d'information de Glencore sont des ressources vitales et doivent toujours être utilisés de manière responsable.

Il est possible que nous surveillions l'utilisation des ressources informatiques du Groupe : cela comprend les emails, l'utilisation d'internet, le stockage des dossiers et l'accès aux ordinateurs. Le système de surveillance peut enregistrer toute utilisation abusive des systèmes ainsi que la création, le traitement et le stockage d'informations qui sont contraires à la politique du Groupe ou de l'unité commerciale, ou qui enfreignent les lois et réglementations locales.

Toute personne travaillant pour Glencore doit s'assurer qu'elle connaît les règles relatives à une utilisation inacceptable des ressources informatiques du Groupe et respecter l'entente d'utilisation acceptable pertinente.

Données personnelles et protection de la vie privée

Nous recueillons et conservons uniquement les données personnelles qui sont raisonnablement nécessaires aux besoins de l'entreprise, et dans la mesure permise par la loi dans les secteurs géographiques où nous exerçons nos activités.

Propriété intellectuelle

On appelle « propriété intellectuelle » (PI) les informations qui sont la propriété de Glencore. La PI comprend les droits de brevets, les marques déposées, les droits d'auteur, les droits de conception, les droits d'extraction d'une base de données, les droits relatifs au savoir-faire ou les autres informations confidentielles et droits couverts par des contrats relatifs à la PI.

Nous protégeons nos actifs de PI ainsi que nos actifs matériels. La violation de la PI signifie l'accès ou l'utilisation non autorisés de la part des employés, clients, fournisseurs et concurrents, y compris quiconque utilisant un nom ou une marque du Groupe sans autorisation.

Documents d'appui

- Politique en matière de sécurité des informations de Glencore
- Ententes d'utilisation acceptable des services TI

Contacts

Si vous avez une préoccupation qui demeure non résolue au niveau local, cette préoccupation peut être signalée par un des dispositifs d'entreprise « Exprimer une préoccupation ».

Ces dispositifs sont les suivants :

- L'email : CodeofConduct@glencore.com
- Le formulaire sur internet « Exprimer une préoccupation », accessible au www.glencore.com/raising-concerns/
- Le téléphone : les numéros de téléphone gratuits sont indiqués sur les tableaux d'affichage

De plus amples informations sont présentées à la section « Exprimer une préoccupation » du Code.

Demandes de renseignements

Pour obtenir de plus amples informations sur le Code de Conduite de Glencore, vous pouvez contacter les services suivants :

Développement durable

Anna Krutikov +41 41 709 3426
anna.krutikov@glencore.com

Communications

Charles Watenphul +41 41 709 2462
charles.watenphul@glencore.com

Relations avec les investisseurs

Martin Fewings +41 41 709 2880
martin.fewings@glencore.com

www.glencore.com

